

Sons d'Cloches

Journal municipal

120 rue des Églises, Kinnear's Mills, (Qc) G0N 1K0

Pensez à faire
déneiger
votre toiture !



Février 2022

- Repas chauds
- Offre d'emploi
- Recherche de bénévoles

Photo : Gilbert Fiset

Vous pouvez consulter les éditions du «Sons d'Cloches» sur le site internet de la municipalité.



KINNEAR'S MILLS
Municipalité



418 424-3377



418 424-3015



info@kinnearsmills.com



www.kinnearsmills.com

Sons d'Cloches

Février 2022

Table des matières

La municipalité vous informe.....	3 à 6
Numéros de téléphone importants à retenir.....	6
Vaccination.....	7
Prêt de raquettes.....	8
Offre d'emploi - Concierge.....	9
Permis de construction, rénovation.....	10
Repas Chauds.....	11
Offre d'emploi - Ferme champ gauche.....	12
Offre d'emploi - animateur/Animatrice.....	13
Recherche bénévoles.....	14
Avis de promulgation.....	15

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ - MUNICIPAL OFFICE CLOSED

Étant donné la situation actuelle concernant le COVID-19 (Coronavirus) dans la MRC des Appalaches et par mesure de précaution, nous vous informons que le bureau municipal de Kinnear's Mills est fermé à la population, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Given the current situation regarding COVID-19 (Coronavirus) in the MRC des Appalaches and as a precaution, we inform you that the municipal office of Kinnear's Mills is closed to the population, until further notice.

Cependant, les employés demeurent à votre service pour répondre à vos questions, soit, par courriel : info@kinnearmills.com – ou par téléphone au 418 424-3377.

However, employees remain at your service to answer your questions, either by email: info@kinnearmills.com - or by phone at 418 424-3377.

Les pré-réunions et les séances du conseil seront tenues par voie de visioconférence. Vous êtes invités à poser vos questions par courriel : info@kinnearmills.com



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

ADOPTON DU RÈGLEMENT NUMÉRO 507 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 486 EDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 5 février 2018 le *Règlement numéro 486 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la [*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*](#) (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

ATTENDU QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire tenue par ce Conseil le 10 janvier 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement numéro 507 aux moins deux jours juridiques avant la présente;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 462 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marisol Brochu,
APPUYÉ PAR M. Carl Dubois ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 507 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 486
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX.**

Adopté.

Versement des subventions et autorisation de dépenses aux divers comités

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement des subventions et les dépenses suivantes aux comités de la municipalité en 2022 :

- Une subvention de 20 000 \$ au Comité des loisirs.
- Une subvention de 2 500 \$ au Comité d'embellissement.
- Une subvention de 15 500 \$ au Comité Héritage Kinnear's Mills :
- Héritage : 7 500 \$ Évènements culturels : 3 000 \$ Projets spéciaux : 4 000 \$.Montage chapiteau 1 000 \$.
- Une subvention de 1 000 \$ au Comité famille.

PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

Considérant que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale; En conséquence, le conseil municipal du 7 février 2022 de Kinnear's Mills, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

REDEVANCES ÉOLIENNES 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a adopté le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes et qui indique à l'article 4 : que La Municipalité de Kinnear's Mills peut attribuer annuellement à ses citoyens, à même les fonds perçus à titre de redevances éoliennes, une aide financière individuelle attribuée à un taux fixe selon la valeur de l'immeuble moins les crédits accordés par le MAPAQ et/ou tout crédit accordé par la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu un montant de 278 955 \$ pour l'année 2021;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux citoyens, un montant d'environ 70 436 \$ représentant 25,25 % des redevances éoliennes touchées pour l'année 2021. Ce montant représente également 15% du compte de taxes pour les résidents permanents et de 5 % pour les non-résidents. Le remboursement est valide seulement pour l'année 2021.

ADHÉSION À L'ORGANISME « VIVRE EN VILLE » D'UNE DURÉE DE 4 ANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés et s'est dotée d'une politique familiale et des aînés assortie d'un plan d'action pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé la création et la mise sur pied d'un comité de suivi et de mise en œuvre du plan d'action de la Politique familiale et des aînés sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familles et aînés (RQFA);

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre en œuvre le plan d'action PFM-MADA dans une approche concertée de planification de l'aménagement d'un milieu de vie favorable à un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Vivre en Ville », avec l'appui financier du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme QADA (Québec ami des aînés), offre aux municipalités locales reconnues MADA un accompagnement visant à leur permettre de planifier l'aménagement de milieux de vie favorables au vieillissement;

IL EST proposé par le conseiller Mme Joanne Labranche et appuyé par le conseiller M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills devienne membre de l'organisme « Vivre en Ville » en procédant à son adhésion pour une durée de quatre (4) ans au coût de 90 \$.

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet : www.kinnearsmills.com

Numéros de téléphone importants à retenir

Municipalité de Kinnear's Mills.....	418 424-3377
M.Marquis Bédard, maire.....	418 332-6036
M. David Hogan, inspecteur en voirie.....	418 424-0082
M. David Mercier, inspecteur en bâtiment et en environnement.....	418 424-3783
Mme Claudette Perreault, location de la salle municipale.....	418 424-3377
Local des aînés et des jeunes.....	418 424-0327
Mme Josyane Dufresne-Dubois , coordonnatrice en développement.....	418 424-0082

Permis pour feu:

M. Roger Gosselin.....	418 332-0825
M. Germain Payeur.....	418 424-3370/418 334-9737

Comités consultatifs:

M. Roger Gosselin, incendie, sécurité civile et voirie.....	418 332-0825
Mme Joanne Labranche, comité MADA-PFM, Culture et patrimoine.....	418 424-3143
M. James Allan, culture et patrimoine, comité de dérogation et comm.anglophone.....	418 334-6812
M. Carl Dubois, Aménagement,urbanisme et environnement.....	418 332-7076
Mme Marisol Brochu, loisirs et parc, Coordination et communications.....	581 724-0085
M.Robert Sanfaçon, Voirie,embellissement et sécurité civile.....	418-951-4972

Vaccination COVID pour la population

4e dose pour les personnes immunodéprimées, immunosupprimées ou dialysées

La personne immunodéprimée, immunosupprimée ou dialysée a beaucoup plus de risque de présenter des complications très graves si elle fait la COVID. Si vous faites partie de ces personnes, il est très important de recevoir quatre doses de vaccin COVID pour préserver votre santé.

La vaccination de base contre la COVID chez la personne immunosupprimée comprend quatre doses de vaccin incluant une dose de rappel

La protection contre la COVID conférée par la vaccination est généralement moins bonne chez les personnes immunodéprimées, immunosupprimées ou dialysées;

Plusieurs études chez des personnes immunodéprimées ont démontré que leur réponse à deux doses de vaccin est généralement plus faible;

D'autres études ont démontré que près de la moitié des personnes qui n'avaient pas fait d'anticorps avec les deux premières doses ont développé une immunité après la 3e dose;

Les études récentes démontrent une meilleure protection contre le variant OMICRON après une dose de rappel.

DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE 2022 - KINNEAR'S MILLS ❄️

Initiative de URLS Chaudière-Appalaches

Les enfants de Kinnear's Mills sont invités à construire des châteaux de neige et à faire parvenir une photo de leur réalisation à l'adresse suivante:
coordination@kinnearsmills.com

VOUS POUVEZ AUSSI VOUS INSCRIRE POUR GAGNER DES PRIX : <https://defichateaudeneige.ca/region/chaudiere-appalaches>





QUI A DIT QUE LA RAQUETTE N'ÉTAIT PAS UN SPORT ACCESSIBLE ?

Il est maintenant possible pour les résidents de Kinnear's Mills d'emprunter des raquettes à neige ainsi que des bâtons de marche en se présentant sur les heures d'ouverture de la patinoire.

Simple comme ça 📺

Les heures d'ouverture de la patinoire :

Vendredi : 19h00 à 21h00

Samedi : 10h00 à 16h00 et 19h00 à 21h00

Dimanche : 10h00 à 17h00

* Prendre note qu'il est de votre responsabilité de nous rapporter les raquettes et les bâtons de marche au plus tard 7 jours suivant le moment de l'emprunt durant les heures d'ouverture de la patinoire *



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

OFFRE D'EMPLOI CONCIERGE

Sommaire des tâches :

Vous serez responsable de nettoyer les espaces communs et les immeubles appartenant à la municipalité.

Exigences :

- Expérience en entretien général
- Fiable et débrouillard
- Autonome
- Organisé et prévoyant
- Bonne condition physique
- Le candidat doit avoir une attitude conciliante et respectueuse
- Posséder une formation RCR sera considéré comme un atout.

Conditions de travail :

Emploi à temps partiel (horaire variable)
Salaire à discuter

**Le poste vous intéresse, veuillez communiquer avec la directrice générale
avant le 7 mars 2022 à l'adresse suivante : info@kinnearsmills.com
ou appelez au 418-424-3377**



CONSTRUCTION, RÉNOVATION, ET AUTRES...

Le printemps est presque à nos portes et vous pensez déjà à vos projets de rénovation ou de construction? Pour obtenir toutes les réponses à vos questions, pour prendre des renseignements ou pour déposer votre demande de permis, je vous invite à me contacter dès maintenant.

Le délai d'émission d'un permis est de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande présentée conformément au règlement de permis et certificat article 4.1.6.

Au plaisir de travailler ensemble !

CONSTRUCTION, RENOVATION, AND OTHER...

Spring is almost here and you're already thinking about your renovation or construction projects?

To get all the answers to your questions, for more information or to apply for a permit, I invite you to contact me now. The time limit for issuing a permit is thirty (30) days from the date of receipt of the application submitted in accordance with the permit and certificate regulation section 4.1.6.

Looking forward to working together!

David Mercier

Inspecteur Régional en Bâtiment et en Environnement
Municipalité de Kinnear's Mills
120, rue des Églises
Kinnear's Mills, Québec G0N 1K0

418-424-3783 (le mardi seulement)

urbanisme@kinnearsmills.com
Site internet : www.kinnearsmills.com

UN DEUXIÈME SERVICE DE REPAS CHAUDS ET ÉQUILIBRÉS POUR LES
RÉSIDENTS DE KINNEAR'S MILLS INITIÉ PAR DES BÉNÉVOLES DE LA
MUNICIPALITÉ 🍲
OFFREZ-VOUS UN REPAS CHAUD EN COMMANDANT AVANT LE 18 FÉVRIER EN
APPELANT AU 418-334-6812 📞
LE REPAS SERA DISTRIBUÉ LE 20 FÉVRIER À 17H00 🕒



HÉRITAGE KINNEAR'S MILLS
REPAS CHAUDS

Offrez-vous un repas principal
et un dessert pour le prix de
10,00 \$.

MENU
MINI PAIN DE VIANDE TEX-MEX,
LÉGUMES ET PATATES PILÉES
&
TOURBILLONS À L'ÉRABLE



HERITAGE KINNEAR'S MILLS
HOT MEALS

Treat yourself with a main
meal and dessert for the price
of
\$ 10.00

MENU
MINI TEX-MEX MEATLOAF,
VEGETABLES AND MASHED
POTATOES
&
MAPLE SWIRLS



On récolte aussi ton talent!



2 postes d'assistant maraîcher à combler pour la saison 2022

- Salaire à partir de 14,50 \$/h
- Accès illimité aux légumes déclassés et rabais de 25% sur le prix des légumes
- Programme d'avantages sociaux personnalisés
 - Allocation mensuelle flexible entièrement payée par la Ferme qui peut aussi bien couvrir un abonnement au gym qu'une visite au vétérinaire
 - Prime de présence
 - Prime de rendement
 - Prime Champ Gauche, tu fais du bon travail, tu as de l'initiative, on bonifie ton allocation mensuelle, bref, on t'en donne plus
- Temps plein - 32 à 35 heures par semaine
Début avril à fin octobre ou Mai à août

L'emploi

- Implantation des cultures (semis, repiquage, transplantation)
- Entretien des cultures en champ et en serre (désherbage, tuteurage, fertilisation, etc.)
- Récolte (nettoyage, conditionnement, entreposage)
- Appui à la mise en marché

Le profil

- Soucis de l'efficacité et du travail bien fait
- Capacité à s'adapter à une grande diversité de conditions météo (pluie, chaleur, etc.)
- Très bonne condition physique
- Initiative et autonomie
- Service à la clientèle

On a la prétention de t'offrir une job diversifiée, gratifiante, mais surtout on s'assure de prendre soin de toi.

Ça t'intéresse? Écris-nous pourquoi et envoie-nous ton CV

info@fermechampgauche.com

OFFRE D'EMPLOI

Animateur/Animatrice de terrain de jeux Kinnear's Mills

Sous la supervision de la coordonnatrice en loisirs et de la directrice générale, le titulaire du poste devra animer un groupe de jeunes âgés entre 5 à 12 ans, 5 jours par semaine, du 27 juin au 19 août 2022 (à l'exception du 24 juillet au 6 août 2022).

Sommaire des tâches :

- Planifier, organiser et animer les activités quotidiennes;
- Assurer la sécurité et la surveillance des participants;
- Assurer la propreté des lieux;
- Rédiger un calendrier d'activité pour la saison et un rapport final.

Exigences :

- Être âgé(e) de 16 ans et plus ;
- Être étudiant(e) dans l'année en cours et la suivante;
- Avoir un bon sens des responsabilités;
- Faire preuve de polyvalence, de créativité et de dynamisme;
- Posséder une formation en secourisme ou premiers soins est un atout.

Conditions de travail :

Horaire de 40 heures/semaine (lundi au vendredi) pour 6 semaines du 27 juin au 19 août 2022 (à l'exception du 24 juillet au 6 août 2022).

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er avril 2022 à l'adresse suivante : coordination@kinnearsmills.com

RECHERCHE BÉNÉVOLES ❄️

Avec les nouvelles annonces du gouvernement nous serons en mesure de vous offrir une activité intergénérationnelle dans le mois de MARS 2022.

Nous aurons besoin de bénévoles pour la planification et durant le déroulement de l'activité!

Tu souhaites y participer et apporter tes idées?



MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES DE KINNEAR'S MILLS

Si vous avez une entreprise existante et que vous avez fait des modifications comme un changement de numéro de téléphone ou une nouvelle adresse courriel, vous pouvez nous contacter pour mettre à jour vos informations qui se trouvent sur le portail de notre site web dans l'onglet Portrait (vie économique) dans le document : Liste des commerçants.

Votre entreprise ne s'y trouve pas? Pas de problème nous pourrons l'ajouter avec plaisir.

Merci de bien vouloir envoyer vos modifications ou ajouts à l'adresse suivante : coordination@kinnearmills.com



Province de Québec
Municipalité de Kinnear's Mills
Aux contribuables de la susdite
municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, greffière-trésorière, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, QUE :

Conformément à l'article 451 du Code Municipal de la Province de Québec, le Conseil a adopté le règlement numéro 507 règlement qui remplace le règlement numéro 486, édictant un code d'éthique et de déontologie révisé aux élus-es de la municipalité de Kinnear's Mills lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2022.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celle-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 8 février 2022.

Claudette Perreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Claudette Perreault, secrétaire-trésorière, directrice générale, domiciliée à Thetford Mines, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Bureau municipal, Église Catholique, Candlish Church, Journal municipal (Sons d'Cloches)
Site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 février 2022.

Claudette Perreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
					Patinoire ouverte de 19 h à 21 h	Patinoire ouverte de 10 h à 16 h et 19 h à 21 h
6	7	8	9	10	11	12
Patinoire ouverte de 10 h à 17 h	Patinoire ouverte de 13 h à 16 h et 18 h à 20 h Séance du conseil à 19h30	Patinoire ouverte de 13 h à 16 h et 18 h à 20 h	Patinoire ouverte de 13 h à 16 h et 18 h à 20 h 	Patinoire ouverte de 13 h à 16 h et 18 h à 20 h	Patinoire ouverte de 13 h à 16 h et 18 h à 20 h	Patinoire ouverte de 10 h à 16 h et 19 h à 21 h
13	14	15	16	17	18	19
Patinoire ouverte de 10 h à 17 h Changement d'heure					Patinoire ouverte de 19 h à 21 h	Patinoire ouverte de 10 h à 16 h et 19 h à 21 h
20	21	22	23	24	25	26
						
27	28	29	30	31		
	Pré-réunion du conseil à 19 h 30					